

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 2px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 2px;">En exercice</th><th style="padding: 2px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 2px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">20</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/> <p>Date de la convocation : 16 octobre 2023</p> <p>Date d'affichage : 16 octobre 2023</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.</p> <p>Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : RENOVATION DES ENTREES DE VILLE – TRANCHE 1 PLACE DU FOIRAIL

Demande de subvention DETR 2024 – Priorité n°3

Monsieur le Maire rappelle le programme de rénovation des entrées de ville prévu sur 2024-2025 comprenant :

- La place du Foirail (entrée depuis Massiac)
- La rue Marchadial (entrée depuis le Cézallier)
- L'Avenue Hector Peschaud (entrée depuis Aurillac)
- L'aire de Bellevue (entrée depuis Riom-ès-Montagnes)

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_107-DE

Les travaux prévus doivent participer à l'embellissement du cœur de ville et renforcer son attractivité dans la même ligne que les investissements municipaux depuis le début du mandat :

- Réfection de la bande de roulement
- Organisation des mobilités (accessibilité piétons, vélo, poussettes, PMR...)
- Végétalisation et désimperméabilisations des sols
- Réfection de la signalétique

Monsieur le Maire indique que la première tranche concerne la place du FOIRAIL pour l'année 2024.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
GENERALITES	1 450,00 €		DETR 2024	30,0%	19 461,00 €
TERRASSEMENTS	1 620,00 €		CONSEIL REGIONAL	50,0%	32 435,00 €
CHAUSSEE	30 585,00 €				
VOIRIE	26 715,00 €				
MAITRISE D'ŒUVRE	4 500,00 €				
TOTAL HT	64 870,00 €		TOTAL	80%	51 896,00 €
TOTAL TTC	77 844,00 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 19 461.00 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_107-DE